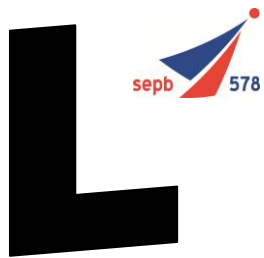


Avril 2012



L'info 578

Le syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Québec (CTC-FTQ)

Notre syndicat, c'est la force de ses membres!

Le mot de la présidente

Le plan d'organisation scolaire au secondaire

Nous avons assisté à la présentation du *Plan d'organisation scolaire au secondaire* proposé par la Direction générale de la Commission scolaire. Ce plan prévoit plusieurs actions dont l'implantation de projets novateurs spécifiques à chaque école secondaire afin d'intéresser nos élèves à poursuivre leurs apprentissages à la Commission scolaire Marie-Victorin.

Nous savons que 17 écoles privées sont déjà implantées sur notre territoire. Nous savons qu'il est essentiel de retenir nos élèves et de convaincre leurs parents de la qualité de l'enseignement public et, pour ce faire, notre implication aux différents projets est primordiale à la réalisation de ce plan en collaboration avec l'équipe école. Pour avoir participé au projet *Théâtre d'Occasion* pendant plusieurs années, je sais que l'apport du personnel du soutien renforce la dynamique des projets et il en résulte un travail d'équipe admirable. Je vous invite à participer avec enthousiasme au *Plan d'organisation scolaire au secondaire*.

Poste d'éducatrice classe principale

Lors de la dernière rencontre du Conseil national du soutien scolaire (CNSS), les représentants des commissions scolaires francophones et anglophones ont adopté une position commune sur l'application de l'annexe XVI de la nouvelle convention collective 2010-2015 en tout respect des mesures transitoires prévues à cette annexe. Nous avons convenu que les postes d'éducatrice classe principale seraient comblés temporairement jusqu'au 30 juin 2013 puisque ces postes doivent être comblés temporairement jusqu'à ce que les personnes salariées obtiennent une attestation d'études collégiales (AEC) ou une attestation d'études professionnelles (AEP) et 4 années d'expérience pertinente prévues au plan de classification du 7 janvier 2011.

Ces postes doivent être comblés, par ancienneté, parmi les personnes éducatrices du service de garde. Ils constituent une promotion pour les personnes éducatrices en service de garde. Nous avons exposé notre position à l'employeur lors du Comité de relations du travail (CRT) du 1^{er} mars 2012. Les postes seront comblés définitivement à la séance d'affectation des postes résiduels du mois d'août 2013.

Rencontre des personnes techniciennes en service de garde

Nous avons rencontré les personnes techniciennes en service de garde, avons discuté de notre position et démystifié le mouvement de personnel lors du comblement des postes en promotion de 2013 et de plusieurs nouvelles dispositions de la convention collective dont l'éclatement des blocs lors du comblement d'un poste temporairement vacant ou d'un surcroît de travail (article 7-1.24).

Cette disposition vise à favoriser l'utilisation du personnel régulier œuvrant dans le service de garde. C'est une première notion d'intention très importante dans le comblement des postes temporairement vacants ou des surcroûts de travail de 5 jours ouvrables et plus. Ce fût une rencontre fructueuse marquée d'échanges cordiaux et enrichissants.

Recherche en organisation du travail et santé mentale des travailleuses et des travailleurs (Psycho dynamique du travail)

Madame Marie-France Maranda, chercheuse à l'Université Laval de Québec, nous a présenté les premiers résultats de sa recherche en psycho dynamique du travail effectuée dans 2 écoles secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin sur une période de 2 ans et demi. La participation de plusieurs catégories d'emplois, dont les directions d'écoles, les enseignants et le personnel du soutien, à l'étude comparative souligne les problématiques soulevées par l'organisation déficiente du travail et l'impact sur la santé mentale des travailleuses et travailleurs dans le secteur de l'éducation. Nous aurons, au cours des prochains mois, à mettre en place les solutions préconisées par cette recherche.

Formation sur l'Histoire des femmes à travers leurs luttes sociales et syndicales

Les 23, 24 et 25 mars derniers, j'ai eu le privilège de donner pour une deuxième fois la formation sur *l'Histoire des femmes* à travers leurs luttes sociales et syndicales. Cette formation couvre 3 grandes époques de l'histoire des femmes. Savez-vous que le droit de vote des femmes du Québec a été obtenu en 1940 ? Savez-vous que Madeleine Parent a lutté pour les travailleurs et les travailleuses de la «guenille» et a été emprisonnée pour conspiration séditeuse?

Savez-vous que Simonne Monet-Chartrand a mis au monde 7 enfants et a lutté toute sa vie pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des femmes ? Savez-vous que Françoise David est à l'origine de *La marche du pain et des roses* pour lutter contre la pauvreté des femmes ?

Si vous avez répondu non à l'une de ces questions, je vous suggère de suivre cette formation pour comprendre toute l'évolution des conditions de vie des femmes et des hommes depuis 1890 jusqu'à nos jours.

Lutte contre la hausse des frais de scolarité

Déjà 8 semaines que nos jeunes ont entrepris une grève courageuse pour lutter contre la hausse des frais de scolarité. Nous ne pouvons que saluer leur courage et leur détermination. Les 18 et 22 mars 2012, le SEPB-Québec était dans la rue aux côtés des étudiants pour dénoncer la hausse des frais de scolarité (1,625\$, soit 75% en 5 ans) imposée par le gouvernement Charest. L'éducation est-elle un bien de consommation ou une ressource essentielle à l'avancement de notre société?

Nos pères et mères avaient répondu à cette question au cours des années 1960 lors du dépôt du rapport Parent qui recommandait une éducation publique de qualité pour tous et toutes avec pour résultat que le Québec est sorti de la grande noirceur et a pu développer le Québec moderne d'aujourd'hui.

Un seul enfant qui ne peut étudier à cause des coûts est une perte irremplaçable pour notre société. Prétendre le contraire est une aberration, surtout à l'heure où le décrochage scolaire prive notre société d'une partie de jeunes scolarisés. **Le prochain rendez-vous est le samedi 14 avril 2012. Nous serons là. Y serez-vous ?**

Syndicalement,

Gisèle Dupuis

Présidente, SEPB-578



EXPERTISE MÉDICALE : ATTENTION À CE QUE VOUS SIGNEZ!

Lorsque vous êtes convoqué chez le médecin par l'employeur, lisez bien les formulaires que vous signez. Plus particulièrement, vous n'avez pas à signer le document par lequel le médecin vous demande de reconnaître avoir été examiné et en être satisfait. Si vous avez signé un tel document et que vous changez ultérieurement d'idée, entrez en communication avec nous et nous vous indiquerons comment procéder pour annuler cette reconnaissance.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Petit rappel! Vous avez jusqu'au 1er mai 2012 pour transmettre vos demandes de remboursement de frais de scolarité encourus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011. Pour ce faire, vous devez remplir le *Formulaire frais de scolarité* disponible sur le site intranet de la Commission scolaire. Vous devez d'abord cliquer sur l'onglet *formulaire*, suivi de l'onglet *perfectionnement*, puis *remboursement frais de scolarité personnel de soutien*. Certaines modalités s'appliquent. En cas d'incertitude, communiquez avec Luc Lafrance au poste 2194.

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

LE MARDI 1er MAI 2012

Montréal : Rassemblement à 18h00 au parc Molson, à l'angle des rues D'Iberville et Beaubien. Fête au théâtre Plaza à 20h00 au 6505, rue St-Hubert.

Montérégie : Rassemblement à 16 h00 au parc St-Charles (St-Charles ouest et de Châteauguay). Départ de la marche de la rue St-Charles vers l'est. Lieu d'arrivée et fête familiale au parc Lemoyne (St-Charles et de Normandie).

SÉANCES D'AFFECTATION

N'oubliez pas de vous inscrire aux séances d'affectation. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez vous présenter à ces séances, sauf celle pour le secteur général. Portez une attention particulière au titre des formulaires afin de ne pas confondre le formulaire pour les personnes temporaires et celui pour les personnes régulières. Vous avez jusqu'au 4 mai, 16h30, pour retourner votre formulaire d'inscription signé au Service des ressources humaines. Le numéro du télécopieur au service des ressources humaines est le 450 670-0820. Il est important de garder une preuve de confirmation de votre envoi, soit celle du télécopieur. Si vous déposez votre demande à la Commission scolaire, vous devez garder une deuxième copie estampillée indiquant la date et le logo de la Commission scolaire, celle-ci faisant preuve de réception.

À noter, plusieurs postes exigent la réussite de certains tests. Vérifiez bien dans le tableau suivant si les postes vous intéressant demandent ou non cette exigence. Vous avez jusqu'au 11 mai, 16h30, pour vous inscrire. Cette inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : https://corpo.csmv.qc.ca/Formation_Inscription

Titre du poste	Tests Word et Excel	Test français Linguistique	Test français Rédaction	Version test de français	Durée du test en heure
Emploi administratif au Service des ressources financières	Test de comptabilité (70 %) en plus des autres tests requis ci-dessous				1,5
Agent de bureau, classe II	60 %	60 %	60 %	A	2
Agent de bureau, classe I	60 %	60 %	60 %	A	2
Agent de bureau, classe principale	60 %	60 %	60 %	A	2
Secrétaire	60 %	70 %	70 %	A	2
Secrétaire d'école	60 %	76 %	70 %	A	2
Secrétaire de gestion	60 %	80 %	80 %	A	2
Acheteur	60 %		60 %	B	1
Magasinier, classe I			60 %	B	1
Opérateur en informatique, classe I	60 %		60 %	B	1
Opérateur en info., classe principale	60 %		60 %	B	1
Educateur s.d.g., classe principale	60 %		60 %	C	1
Technicien en administration	60 %		60 %	C	1
Technicien en bâtiment	60 %		60 %	C	1
Technicien en documentation	60 %		60 %	C	1
Technicien en informatique	60 %		60 %	C	1
Technicien en organisation scolaire	60%		60 %	C	1
Technicien en service de garde	60 %		60 %	C	1

PERSONNES AYANT DROIT AU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ ET/OU À LA RÉTROACTIVITÉ SALARIALE

Si vous connaissez l'une des personnes citées ci-dessous, pouvez-vous l'informer qu'elle peut bénéficier du maintien de l'équité salariale et de la rétroactivité salariale et/ou qu'elle doit suivre la procédure sur le site suivant : <http://www.sepb.qc.ca>, cliquez dans nos sections locales et allez dans section locale 578 (Section maintien équité salariale).

Malheureusement, nous ne disposons pas des bonnes coordonnées pour ces personnes.

Agoh N'Dri, Anker - Armstrong, Marie-Claude - Aucoin, Line - Bagot, Angela - Bertrand, Virginie - Binette, Julie - Breton, Anthony - Chilla, Nadia - Clément Karine - Cormier, Evelyn - Cossette, Benoît - Dagenais, Véronique - Eldrissi, Bouchra - Ferland, Paul - Galipeau, Sébastien - Gauthier, Vanessa - Gendron-Faubert, Élyse - Hébert, Ginette-Denise - Heutte, Martine - Laberge, Véronique - Lamarre, Érika - Laporte, Anne-Marie - Lavertu, Susie - Lefebvre, Sophie - Naïma, Julie - Nguyen, Reshma - Pelletier, Marc-André - Sadaoui, Rabiaa - Sheikh, Narren - St-Arnaud, Maude.

Merci de votre collaboration.

Grève étudiante

Les organisations syndicales membres de l'Alliance sociale saluent une première ouverture au dialogue

Montréal, le lundi 16 avril 2012 - Les organisations syndicales membres de l'Alliance sociale (APTS, CSD, CSQ, CSN, FTQ, SFPQ, SPGQ) saluent l'initiative de la ministre Line Beauchamp de mettre en place une commission indépendante et permanente pour une saine gestion des universités. Toutefois, pour elles, cette commission devra pouvoir aborder la question des droits de scolarité. Elles considèrent aussi que toutes les associations étudiantes doivent y être conviées, y compris l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), et que les organisations syndicales représentant des enseignantes, des enseignants, des chargés-es de cours et du personnel de soutien devraient elles aussi être associées aux travaux de cette commission. Pour les représentants syndicaux, il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction, alors que presque tout le monde réclame depuis quelques semaines qu'un réel dialogue s'installe entre les intervenants du milieu de l'éducation pour résoudre la crise.

Rappelons que les membres de l'Alliance sociale se sont prononcés en faveur du gel des droits de scolarité, craignant qu'une hausse de ceux-ci augmente l'endettement étudiant et freine l'accessibilité aux études supérieures. Le temps presse et ce n'est pas en s'enfermant dans un carcan, qui jusqu'ici n'a fait que jeter de l'huile sur le feu, que des solutions acceptables pour tous pourront être dégagées.

L'Alliance sociale représente plus d'un million de membres.

Équipe de L'info 578 : Jean-François Labonté, Marie-Claude Éthier, Gisèle Dupuis et Michèle Lanoix